

RESOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Date de convocation : 16 Janvier 2018

Présents : Françoise CHARLES, Anne Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Francis LEMAIRE, Yannick TROTIGNON, Sylvie MARTINEAU, Jean Claude BODIN, Véronique LEMOINE, Ludovic MIDOIR, Philippe OUDIN, Vincent GOUMIN

Absents excusés : Jean Philippe BRAULT, Jean Marc POMMÉ

M. Jean Marc POMMÉ a donné pouvoir à M. Ludovic MIDOIR

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Les travaux de restauration des vitraux de l'Eglise sont éligibles à la DETR 2018 (subvention de 20 à 50 %)

Madame le Maire propose de présenter ce dossier pour un montant de 115.910 € TTC.

Le conseil municipal doit donner son avis et autoriser Madame le Maire à déposer le dossier et à lancer les procédures nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Le conseil municipal décide

- de présenter le dossier « Restauration des vitraux de l'Eglise » à la DETR
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au dépôt du dossier,
- d'autoriser Madame le Maire à choisir un maître d'œuvre spécialisé si besoin
- d'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Réhabilitation de l'ancien local de la poste

Madame le Maire a rencontré M. ALBIZZATI du cabinet QUATRO ARCHITECTURE (maître d'œuvre de l'extension du groupe scolaire) qui propose une réhabilitation de l'ancien local de la Poste en logement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après étude du projet, le conseil municipal:

- autorise Madame le Maire à poursuivre le projet
- autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Quatro Architecture
- autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux après la validation du projet
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Aide financière pour des séjours scolaires sportifs

Par délibération en date du 8 novembre 2010, le conseil municipal a alloué aux élèves des collèges et lycées une participation financière pour un voyage scolaire à l'étranger.

Une demande de participation financière pour un séjour au ski est présentée par le collège de Selles sur Cher pour 8 enfants (coût du séjour 320 €)

La participation financière fixée en 2010 est : 50% du montant du coût restant à la charge des familles plafonné à 150 € pour un séjour linguistique.

Le conseil municipal DECIDE de fixer la participation financière de la commune à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

- séjour linguistique : 50 % du montant à la charge des familles plafonné à 100 €
- séjour sportif : 50 % du montant à la charge des familles plafonné à 100 €

Pour un même enfant une participation financière pour un séjour linguistique et un séjour sportif sera possible une seule fois pendant le cursus collège et une seule fois pendant le cursus lycée.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Thierry BOUSSAC peut être promu au grade d'agent de maîtrise principal par ancienneté. Pour se faire le conseil municipal doit créer le poste et supprimer le poste qu'il occupe actuellement (agent de maîtrise).

Le conseil municipal décide la suppression du poste d'agent de maîtrise et la création d'un poste d'agent de maîtrise principal.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Vente d'anciennes tables d'école

D'anciennes tables d'école sont stockées dans un garage de la commune (une quinzaine double). Madame le Maire propose de les mettre en vente et propose le prix de 80 € pour une double et 50 € pour une simple. Les propose-t-on sur le bulletin local ?

Le conseil municipal décide de vendre les tables doubles au prix de 60 € et d'insérer l'annonce dans les infos de notre village.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Contrat temporaire pour remplacement de personnel titulaire

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à conclure des contrats à durée déterminée autant que de besoin pour pallier à l'absence d'agents pour congés maladie ou congés annuels et dans le cas d'un accroissement temporaire de travail.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Rénovation du parc d'éclairage public

Afin d'étudier les différentes propositions suite au lancement de l'appel d'offres, le conseil municipal doit se positionner définitivement sur l'option à mettre en place : rénovation des mâts existants ou changement des mâts (si oui quel modèle) étant entendu que le choix des lanternes « Bussières » est acté.

Après discussion, le conseil municipal RETIEN L'option : remplacement des luminaires par des lanternes « Bussières » et le nettoyage des parties rouillées par le service technique (voir devis par un prestataire).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Dotation de Solidarité Rurale

Compte tenu du choix pour la rénovation du parc d'éclairage public et compte tenu que la DSR avait été demandée pour la totalité des travaux, le conseil municipal décide de modifier la demande de DSR pour le projet de rénovation des vitraux.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Questions diverses

Courrier M. TRITTEN : le nécessaire sera fait pour l'évacuation des eaux pluviales.

Décoration de Noël situé devant la mairie : sera déplacée à l'école

Chêne place de l'église : attendre de voir l'évolution de l'arbre « malade »

Prochain conseil municipal : lundi 19 février à 18 h 45 – choix pour l'éclairage public
lundi 19 février à 19 h 30 – subventions pour les associations